

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Weissert et consorts au nom des députés UDC du district de
Morges - Agressions, deal, Morges va-t-elle devenir le nouveau Lausanne ? (25_INT_149)

Rappel de l'intervention parlementaire

Pas plus tard que début novembre, nous apprenions par voie de presse qu'un père de famille avait été violemment agressé à Morges par un groupe de jeunes, le laissant inanimé sur la voie publique. Ce type d'agression, autrefois considéré comme exceptionnel, tend malheureusement à se banaliser. Il est impératif de ne pas s'accommoder d'une telle normalisation de la violence.

Au-delà des agressions physiques, le trafic de stupéfiants s'intensifie également dans cette zone. Force est de constater que les efforts de prévention déployés jusqu'ici n'ont pas permis d'enrayer cette dynamique préoccupante. La sécurité publique dans certaines communes du district semble aujourd'hui mise à rude épreuve.

Dans ce contexte, les députés UDC du district de Morges souhaitent adresser les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1. Le Conseil d'État est-il informé de la recrudescence des actes de violence et des trafics dans la région morgienne ?***
- 2. Envisage-t-il, par l'intermédiaire de la Police cantonale, un soutien opérationnel ou logistique à la Police Région Morges afin de renforcer les capacités locales ?***
- 3. Plus largement, quelle est la stratégie du Conseil d'État pour faire face à la montée des violences urbaines et du trafic de stupéfiants dans les villes du canton ?***

Nous remercions le Conseil d'État pour l'attention portée à cette interpellation et pour les réponses qu'il voudra bien y apporter

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la sécurité publique est une priorité politique et que la Police cantonale vaudoise (PCV), en collaboration avec les polices communales et intercommunales, prend toutes les mesures utiles, sur la base du renseignement reçu et des indicateurs statistiques à disposition pour articuler les dispositifs préventifs et répressifs et, cas échéant, pour les ajuster selon les évolutions des crimes et délits commis dans le canton de Vaud.

1. Le Conseil d'Etat est-il informé de la recrudescence des actes de violence et des trafics dans la région morgienne ?

Le Conseil d'Etat est informé régulièrement de la situation sécuritaire qui prévaut dans le canton de Vaud en général et dans les différentes régions qui le composent en particulier. En ce qui concerne spécifiquement la région morgienne, la PCV dispose des éléments suivants.

Plusieurs opérations d'envergure ont été menées par la gendarmerie avec l'appui de la Police Région Morges (PRM) en matière de lutte contre les stupéfiants, ce qui a entraîné une augmentation des dénonciations en la matière. Toutefois, le trafic de stupéfiants dans la région morgienne ne donne pas lieu à des actes de violences entre trafiquants ou entre consommateurs.

Sous l'angle des phénomènes, à savoir des délits qui se commettent dans le cadre d'une série (cambriolages, vols, escroqueries), le taux est stable. Le climat d'insécurité ressenti par une partie de la population pourrait potentiellement trouver son explication dans les conflits qui sont survenus en début d'année 2026 entre élèves d'établissements scolaires de la région. Statistiquement, on constate une très légère augmentation des participations à des rixes ou à une agression et des lésions corporelles simples ainsi qu'une légère diminution des voies de fait à Morges.

Toutefois, au niveau du district, une augmentation importante des lésions corporelles simples est à relever (augmentation de 50% en 2025 par rapport à 2024). De légères augmentations de mises en danger et de rixes / agressions peuvent également être mentionnées à l'échelle du district. A noter que la moitié des prévenus identifiés dans des contextes de rixes ou d'agressions sont des mineurs.

En conclusion, à la lumière des données ci-dessus, les statistiques policières ne reflètent pas une augmentation générale des violences et des trafics dans la région morgienne. Néanmoins, la PCV relève, à l'instar de ce qui est constaté dans les autres régions du canton, une augmentation des délits impliquant un certain niveau de violence. Cette situation fait l'objet d'une attention accrue de la part des services de police.

2. Envisage-t-il, par l'intermédiaire de la Police cantonale, un soutien opérationnel ou logistique à la Police Région Morges afin de renforcer les capacités locales ?

L'organisation policière vaudoise (OPV) se compose de neuf polices municipales et intercommunales, avec leurs prérogatives respectives sur un territoire géographiquement délimité, aux côtés de la Police cantonale vaudoise (PCV). Une collaboration opérationnelle, tactique et stratégique prévaut, au travers du Conseil cantonal de sécurité (CCS) présidé par le Chef du département de la jeunesse, de la sécurité et de l'environnement (DJES) et la Direction opérationnelle (DO), présidé par la Commandante de la PCV. Au-delà de ces entités politico-stratégiques, une collaboration opérationnelle et tactique s'opère, au travers, d'une part, de rapports de coordination et, d'autre part, dans le cadre d'opérations conjointes, notamment au niveau de la lutte contre le trafic de stupéfiants et de la sécurisation d'événements sportifs (matchs de foot, de hockey). La collaboration est donc déjà instaurée sur une base régulière entre la PRM et la PCV. A noter également que le principe d'entraide est inscrit dans la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) à son article 12, al.3, à savoir que *« l'entraide et l'appui réciproque entre polices s'exercent de façon ponctuelle dès lors que chacune des polices assure, de façon autonome, l'accomplissement des missions générales de police sur son territoire. »*

La PRM est aussi responsable, de manière autonome, d'opérations sur son territoire, en particulier d'assurer une présence autour de la gare ainsi que dans les transports publics, ayant pour but de sensibiliser les jeunes et rassurer les chauffeurs. De même, durant la période d'été, une opération de lutte contre les incivilités a lieu dans le cadre d'une campagne intitulée « J'aime ma région » réalisée en coopération avec la ville de Morges. Enfin, des patrouilles sont dédiées les vendredi et samedi soir

sur les lieux de rencontre de l'espace public. Comme dans d'autres régions du canton à forte densité de population ou urbaines, ces opérations complètent le dispositif cantonal.

3. Plus largement, quelle est la stratégie du Conseil d'État pour faire face à la montée des violences urbaines et du trafic de stupéfiants dans les villes du canton ?

Les polices vaudoises travaillent de manière permanente pour lutter contre le trafic de stupéfiants et des délits commis dans l'espace public dans l'ensemble du canton. Ce travail s'effectue en collaboration étroite avec tous les autres partenaires de la chaîne pénale (Ministère public, Service pénitentiaire, Service de la population, etc.), afin d'avoir une vision commune et des objectifs convergents face une volumétrie de travail conséquente.

Il sied également de relever que la criminalité évolue rapidement et nécessite que les polices vaudoises soient flexibles et agiles pour répondre aux besoins qui émergent (par exemple phénomène des faux policiers – banquiers, vols de voitures de luxe, etc.). Une analyse des besoins s'opère donc en continu pour que les forces de police soient allouées là où elles sont le plus nécessaires, dans un contexte en forte évolution avec un nombre de ressources limitées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 juin 2026.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni